



WOJCIECH RAFAŁ WIEWIÓROWSKI
Contrôleur adjoint

M. Philippe RENAUDIÈRE
Délégué à la protection des données
Commission européenne
AD 11/89
B-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 15 octobre 2015
WW/XK/sn/D(2015)1771 C 2015-0737 & 0750
Veuillez utiliser l'adresse edps@edps.europa.eu
pour toute correspondance.

Objet: **Notifications concernant "*Preparing the management workforce of tomorrow - 360° feedback for DG CONNECT*" (dossier 2015-0737) et "*EPSO's 360° tool - feedback and leadership competencies*" (dossier 2015-0750).**

Monsieur Renaudière,

Je me réfère aux deux notifications que vous avez envoyées au CEPD concernant deux nouvelles opérations de traitement: "*Preparing the management workforce of tomorrow - 360° feedback for DG CONNECT*" et "*EPSO's 360° tool - feedback and leadership competencies*".

Comme vous l'avez indiqué dans les notes introductives jointes aux notifications, ces opérations de traitement sont similaires à un certain nombre de notifications ayant fait l'objet d'un contrôle préalable au titre de l'article 27, paragraphe 2, point b) du règlement CE n°45/2001 (le règlement).¹ Vous avez également souligné que les recommandations énoncées par le CEPD concernant ces dossiers ont été intégralement mises en œuvre dans les nouvelles opérations de traitement susvisées et qu'il n'existe aucune raison de solliciter une analyse de contrôle préalable de la part du CEPD.

Le CEPD observe que la Commission a adopté les recommandations formulées par le CEPD dans un dossier similaire plus récent² que les opérations de traitement à l'examen. En outre, le

¹ 2015-0440, 2015-0441, 2015-0906, 2014-0446, 2013-1290, 2012-0590 and 2009-0215.

² "*Middle Management Programme - 360° Feedback leadership Circle*", dossier 2014-0906. Avis du CEPD en date du 12 décembre 2014.

CEPD conservera les deux notifications dans son registre dans un souci d'équité et de transparence conformément à l'article 27, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 45/2001.

À la lumière du principe de responsabilité, le CEPD ne doute pas que la Commission a adopté des mesures adéquates de protection des données conformes au règlement dans les nouvelles opérations de traitement. En conséquence, nous avons décidé de clôturer les dossiers.

Nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations dévouées.

(signé)

Wojciech RAFAŁ WIEWIÓROWSKI